

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Malika TOUBLANC

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération
n°202111250136

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

- PERSONNEL

- RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN SERVICE CIVIQUE DANS LE CADRE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

La demande de modification de l'agrément BR-022-20-00033-01 délivré le 30 octobre 2020 pour 3 ans a été acceptée le 09/11/2021 par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor, pour permettre d'accueillir à partir de 2022 un(e) jeune volontaire, au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et la prise en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce-dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 473.04€ versés directement par l'Etat et 107.58€ par la collectivité.

Il est proposé de conclure un contrat de service civique s'inscrivant dans le cadre d'une mission d'animation et de communication autour des projets culturels de la bibliothèque et plus largement de la commune :

La mission aura une durée de 8 mois, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le temps hebdomadaire sera de 25 heures par semaine.

Les missions confiées au (à la) jeune seront principalement basées à la bibliothèque de la commune : il (elle) participera à l'accueil des lecteurs lors des permanences, aidera à la recherche d'ouvrages et aux prêts et retours de documents, contribuera à la préparation et à l'animation des activités culturelles autour du livre au sein de la bibliothèque ou hors les murs (à l'EHPAD, dans les écoles ou au Relai Parents Assistants Maternels par exemple), et réalisera le portage de livres et de lecture à domicile pour les personnes âgées ou empêchées en raison d'un handicap ou de leur état de santé. Il (elle) participera aussi au classement et à la mise en valeur des ouvrages, au désherbage, récolement et achats, et au

bibliobus et vidéomusibus. Il (elle) aidera dans l'élaboration de la communication de la bibliothèque, au travers de la conception et de la diffusion de flyers et d'affiches. L'objectif est de permettre à chaque habitant intéressé de pouvoir bénéficier des services de la bibliothèque.

Pour compléter ces missions, le (la) jeune sera amené(e) à contribuer à des missions de communication autour des événements culturels de la commune : participation au bulletin communal, au site internet de la commune et au fil communal facebook et à celui de la bibliothèque, par le biais essentiellement de la réalisation de reportages photos.

Le (la) jeune sera associé(e) au montage des manifestations de la bibliothèque, telles que les conférences, tables rondes, balades contées, braderie ou encore ateliers (anglais, jeux de société, scrapbooking...) et plus largement aux manifestations culturelles de la commune, dans leur organisation, animation et communication.

Le Conseil Municipal :

Approuve la formalisation de ses missions,

Donne son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique,

Autorise le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

